

CANOL fait condamner le Conseil Général !

Le Conseil Général du Rhône avait accordé en juillet 2005, une subvention de 50.000 € à l'association SANTORUN pour rénover un hôpital de Dakar. CANOL avait déposé une requête demandant l'annulation de cette décision, qui ne présente aucun intérêt pour la population du département du Rhône.

Dans son jugement du 23 septembre 2007, le tribunal administratif de Lyon a reconnu "l'intérêt à agir" de CANOL et vient de nous donner raison. Cette délibération est annulée !

La Chambre Régionale des Comptes a le même avis que CANOL sur la gestion de la Communauté de Communes du Pays de Tarare

En décembre 2004, CANOL, après avoir étudié les comptes de cette communauté de communes, dénonçait :

- une augmentation de la dette de 168% de 1995 à 2003
- un centre nautique en déficit abyssal
- des investissements stériles dans un centre de traitement des ordures ménagères incapable d'être mis aux normes (... et abandonné depuis !),
- une augmentation très importante de la fiscalité,
- des investissements à grands frais dans le domaine industriel qui n'empêchent pas la baisse de l'emploi et de la taxe professionnelle.

Ce constat avait provoqué des polémiques avec les élus, qui nous reprochaient de ne pas savoir lire les comptes administratifs.

La Chambre Régionale des Comptes vient de rendre son verdict. Elle confirme malheureusement l'analyse de CANOL :

- endettement 5 fois supérieur à la moyenne des villes de même importance,
- abus des opérations de crédit-bail
- aides abusives aux entreprises
- achat de locaux contraires à la conjoncture
- irrégularités dans la comptabilité

Qui ne sait pas lire les comptes de Tarare ?

"Votre commune est-elle bien gérée ?"

Contribuables Associés vient de publier un ouvrage sous ce titre.

Ce document devrait permettre aux contribuables qui le souhaitent de comprendre les comptes de leur commune et de poser les bonnes questions à leurs élus. Ils se rendront ainsi compte si celle-ci est correctement gérée.

Ce guide peut aussi être utile aux candidats aux élections municipales qui voudraient améliorer leur culture financière !

Il est disponible au prix de 3 € en le commandant à CANOL ou à CONTRIBUTABLES ASSOCIES (chèque à l'ordre de Contribuables Associés).

CANOL obtient en 2007 de la ville de Lyon le remboursement d'une subvention 2003 de 228 000 € non utilisée !

Lors de son examen des subventions 2003, CANOL avait remarqué que la ville de Lyon avait octroyé une subvention de 228.000 € à ALTM (Association Lyonnaise pour la Tranquillité et la Médiation) et que cette subvention n'avait pas été utilisée, l'association étant en cours de création. Nous avons alors demandé son remboursement comme il était prévu dans la convention qui l'octroyait.

En absence de réponse de la ville, CANOL et un de ses adhérents avaient déposé une requête au tribunal administratif pour l'exiger. La requête de CANOL avait été repoussée, faute "d'intérêt à agir", mais celle de notre adhérent subsistait ! La ville avait alors délibéré le 18 septembre 2006 pour demander finalement, mais tardivement, à ALTM le remboursement de cette somme et à notre adhérent de retirer sa requête.

Ce remboursement ne figurant pas dans les comptes 2006 de la ville, notre adhérent a exigé la preuve de ce remboursement début septembre 2007. La ville vient de lui répondre que le titre de recettes avait bien été émis,... mais seulement le 18 septembre 2007.

Heureusement que les bénévoles de CANOL ont de la suite dans les idées !

Prochain bulletin CANOL : l'examen de la gestion des 23 communes du Rhône de plus de 10.000 habitants

A l'approche des élections municipales de mars 2008, une commission de bénévoles de CANOL étudie la gestion des communes du Rhône de plus de dix mille habitants :

- niveau et évolution des dépenses de fonctionnement
- niveau et évolution des dépenses de personnel
- part de la fiscalité dans les ressources de la ville
- niveau et évolution de la dette
- niveau et évolution de la capacité d'investissement
- niveau des investissements pendant la période
- niveau et évolution de la fiscalité locale par habitant
- comparaison entre toutes les communes étudiées et avec les moyennes nationales constatées

L'étude sera publiée début février 2008 et envoyée à tous nos adhérents ainsi qu'à 300 élus.

La facture de l'Hôtel de Région s'alourdit de 24,4 millions d'euros !

Le coût du transfert du siège de la Région Rhône-Alpes à Confluent vient encore d'augmenter !

Alors que cette opération ne devait rien coûter aux contribuables d'après nos élus, une augmentation de 25% du coût de la construction vient d'être budgétée, soit 24,4 millions d'euros !

C'est donc 131,8 millions d'euros que ce transfert inutile devrait coûter selon les estimations actuelles !

La baisse du prix de l'eau est insuffisante !

Il nous faut remercier l'**A.C.E.R. (Association des Consommateurs d'Eau du Rhône)** qui travaille depuis 10 ans sur ce dossier pour avoir obtenu cette baisse. Ils ont effectué un travail de titan pour étudier toutes les clauses du contrat qui avait été mal négocié en 1986 (le Préfet du Rhône et la Chambre Régionale des Comptes l'avaient déjà signalé, mais sans succès !).

Cette action a été rendue possible par l'obligation du Grand Lyon de demander l'avis de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux), dont l'ACER et CANOL font partie.

La CCSPL, guidée par ACER, réclamait une baisse de 0,92 € par m3 et l'équité entre les consommateurs (les services du Grand Lyon, qui consomment 12 millions de m3 paient l'eau 35 fois moins cher que les autres consommateurs !). Elle n'a obtenu que 0,285 € sans que lui soit communiqué les éléments justifiant cette baisse.

L'affaire ne devrait pas en rester là !

Condamnation pour prise illégale d'intérêts confirmée pour le 1^{er} adjoint de Tarare

Dans l'affaire de la vente de l'ancienne gendarmerie, initialisée par CANOL avec l'aide d'un contribuable de Tarare et dont nous attendons toujours le jugement en appel, les contribuables de Tarare s'étaient vu refuser par le tribunal administratif l'autorisation de porter plainte au pénal.

Heureusement le procureur de Villefranche l'avait fait de sa propre initiative.

La cour d'appel de Lyon vient de confirmer la prise illégale d'intérêts faite par le 1^{er} adjoint de Tarare, car il était employé chez l'acquéreur et avait organisé la vente de ce bien en sous-évaluant sa valeur.

La condamnation est de 2 ans d'inéligibilité et 3 000 euros d'amende !

Les contribuables vont donner 1.425.000 € pour le Centre de recherche Paul Bocuse !

L'Institut Paul Bocuse, situé au Château du Vivier à Ecully, va créer un Centre de recherche qui **"intégrera l'approche des arts culinaires avec de nombreuses autres disciplines, telles que la nutrition humaine et les sciences humaines de la nutrition"**.

Le projet, qui devrait coûter 1.573.000 €, **sera financé par le Grand Lyon, le Département du Rhône et la Région Rhône-Alpes, chacun à hauteur de 475.000 € !**

Quel en sera le bénéfice pour la population locale ?

Une conseillère municipale s'interroge comme nous sur la justification des subventions d'équilibre !

Lors de chaque conseil municipal de Lyon, il est demandé de voter des subventions complémentaires, dites "d'équilibre" pour des associations qui ne semblent pas savoir gérer correctement leur budget. Le "trou" de leur comptabilité est systématiquement comblé. Cela donne un mauvais exemple pour celles qui gèrent leurs comptes d'une façon stricte.

Madame Bernadette ISAAC-SIBILLE l'a signalé et a demandé plus de vigilance.

Nous l'en félicitons en espérant qu'elle sera entendue!

CANOL demande l'annulation des achats de places de match de l'O.L. par le Conseil Général !

Suite à l'action d'un contribuable du Rhône, le tribunal administratif avait annulé le 19 avril 2007 3 délibérations du Conseil Général décidant de l'achat de places de match ou d'abonnements à ces clubs pour un total de 1.209.530 € (uniquement pour l'année 2005!). les motifs étaient les suivants :

- manque d'information des conseillers généraux
- illégalité des contrats conclus
- absence d'intérêt pour les habitants du Rhône

Cela n'a pas empêché le Conseil Général de faire voter le **30 mars 2007 un nouvel achat de places pour les 1/8èmes de finale de la Ligue des Champions.**

CANOL avait demandé l'annulation de cette décision et le **Conseil Général l'a retirée le 1^{er} août 2007.**

Le Conseil Général a ensuite décidé le **25 mai de passer un "marché" pour l'acquisition de places de match pour la saison 2007/2008 pour un montant évalué entre 600 et 900 000 € !**

CANOL a attaqué ce marché pour irrégularité de la procédure, illégalité du marché et absence d'intérêt local !

Le Conseil Général vient de reconnaître les faits et l'a annulé le 5 octobre !

... pour immédiatement repasser une **nouvelle délibération dans des termes voisins** en améliorant un peu la justification.

Nous venons à nouveau de demander son annulation au tribunal administratif pour les mêmes raisons !

Les contribuables demandent la suppression de la taxe sur l'électricité !

En conformité avec notre Président de la République qui a *"appelé de ses vœux une réforme globale de la fiscalité"*, l'association des contribuables de DRANCY a demandé au Ministère de l'Economie la suppression de cette taxe.

Créée en 1926 *"pour permettre aux collectivités de financer les opérations de renforcement et de développement des réseaux"*, les contribuables paient 2 fois cette prestation : une première fois sur la facture EDF dans les dépenses d'entretien, une deuxième fois par le prélèvement de cette taxe.

Aujourd'hui, son taux est généralement de 8% pour les communes (dont c'est la compétence !) et de 4% pour les départements (qui n'ont rien à faire dans cette affaire !).

Sa suppression pure et simple est demandée, comme l'a fait CANOL dans son bulletin 26 (Propositions de réformes du financement des collectivités territoriales.

Rectification pour "SPORT DANS LA VILLE"

Une erreur s'est glissée dans la rédaction de notre bulletin n°32 sur les subventions 2005 : L'association "Sport dans la ville" n'était pas en déficit cette année-là, pas plus que les années précédentes. Elle nous signale également que l'agrément "Ministère de la Jeunesse et des Sports" attendu est arrivé en février 2006.

Nous nous en excusons auprès d'elle.